


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012
Publication : 09/02/2012

Pour l'autorité Compétente
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 Nombre de habitants
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procurations : 3

L'an deux mille douze
le six février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 30/01/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Chantal SIMON-GUILLOU ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Yvonne THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT.

Affichage en date du : 30/01/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Martine BIZIEN

Réception en préfecture :

N° 2012-02-09

Objet : Adhésion à la charte EcoWatt.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démarche EcoWatt. En période d'hiver, la consommation électrique est plus importante et peut connaître des « pics », en particulier lors de vagues de froid. Dans ces conditions, le réseau peut ainsi se trouver en état de saturation. Une situation d'autant plus critique, si les contraintes sont amplifiées par l'arrêt de moyens de production ou par une avarie sur le réseau à très haute tension.

Introduite il y a trois ans par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Préfecture de Région Bretagne et les services de l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la Direction Régionale Bretagne de l'ADEME, la démarche EcoWatt vise à maintenir l'équilibre entre offre et demande en s'attachant à réduire la consommation d'électricité, notamment lors des périodes à risques.

Dans ce contexte, la commune de PLOUZANE est sollicitée pour adhérer à cette opération.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'adhésion à l'opération ECOWATT.



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 février 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE